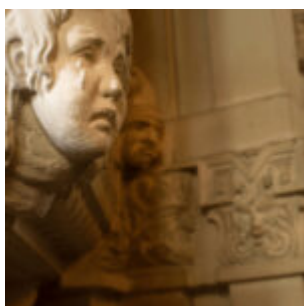


Lutte contre les abus dans l'Église



« Si un membre souffre, tous les membres souffrent avec lui. »

(1 Corinthiens 12,26)

Ces paroles de saint Paul résonnent avec force en mon cœur alors que je constate, une fois encore, la souffrance vécue par de nombreux mineurs à cause d'abus sexuels, d'abus de pouvoir et de conscience, commis par un nombre important de clercs et de personnes consacrées. Un crime qui génère de profondes blessures faites de douleur et d'impuissance, en premier lieu chez les victimes, mais aussi chez leurs proches et dans toute la communauté, qu'elle soit composée de croyants ou d'incroyants. Considérant le passé, ce que l'on peut faire pour demander pardon et réparation du dommage causé ne sera jamais suffisant. Considérant l'avenir, rien ne doit être négligé pour promouvoir une culture capable non seulement de faire en sorte que de telles situations ne se reproduisent pas mais encore que celles-ci ne puissent trouver de terrains propices pour être dissimulées et perpétuées. La douleur des victimes et de leurs familles est aussi notre douleur ; pour cette raison, il est urgent de réaffirmer une fois encore notre engagement pour garantir la protection des mineurs et des adultes vulnérables.

Pape François « Lettre au peuple de Dieu » août 2018

VOUS ÊTES VICTIME ?

Faire appel à la justice

Le diocèse vous encourage à déposer un signalement ou une plainte dans un commissariat de police, une brigade de gendarmerie ou directement auprès du

Procureur de la République :

Tribunal de Grande Instance de Chartres
3, rue Saint-Jacques
CS 80402
28019 Chartres Cedex

Contactez la cellule d'écoute

Cette cellule d'écoute est là pour accueillir et écouter les personnes victimes d'abus dans l'Église.

Elle est composée d'une psychothérapeute, d'une avocate, d'un médecin et d'un diacre (Didier Gougis).

Pour rentrer en contact avec cette cellule, veuillez laisser un message avec vos coordonnées :

- par mail à cellule.ecoute@diocesechartres.fr
- ou par téléphone au 07 45 18 39 14 (répondeur).

Suite à cela, un membre de la cellule vous contactera pour vous proposer un entretien.

À l'issue de l'entretien, un rapport sera fait à l'évêque qui y donnera suite en s'appuyant sur les conseils de la cellule.

Instances nationales vers qui se tourner

Pour les personnes victimes d'agresseurs dans l'Église de France :

Un site pour donner des repères et agir : luttercontrelapedophilie.catholique.fr

Une cellule d'écoute pour les victimes : paroledevictimes@cef.fr

Le site « Que fait l'Église ? » qui recense le suivi des actions mises en place : abus-quefaitleglise.catholique.fr

Le site de l'Instance Nationale Indépendante de Reconnaissance et de Réparation, pour accompagner les victimes dans leur démarche : contact@inirr.fr - 41, bd du Montparnasse 75006 Paris

Pour les personnes victimes d'agresseurs dans les communautés religieuses :

Un site pour comprendre et agir :

viereeligieuse.fr/emprise-et-abus

Une cellule d'écoute pour les victimes :

ecoutevictime@corref.fr

La Commission Reconnaissance et Réparation, pour accompagner les victimes de religieux dans leur démarche :

reconnaissancereparation.org

victimes@crr.contact

LES MESURES PRISES EN EURE-ET-LOIR

Une **cellule d'écoute** est en place depuis 2016 dans notre diocèse pour accueillir et écouter les personnes victimes d'abus dans l'Église.

Depuis plusieurs années, le diocèse de Chartres a mis en œuvre **auprès des acteurs en pastorale** le document « Lutter contre la pédophilie » (édité par la CEF) en les aidant à prendre la mesure de la gravité des actes qui auraient été commis.

À la parution du rapport Sauvé **une journée de rencontre et de partage pour des victimes** d'abus sexuels commis dans l'Église a eu lieu à la Maison Diocésaine.

Étaient présents Isabelle Chartier-Siben (psychiatre victimologue), maître Solange Doumic (avocate pénaliste), le père Jean-Eudes Coulomb (expert en droit canon) et sœur Michèle (écoutante). Cette journée a rassemblé plus d'une centaine de personnes, prêtres, diacre et laïcs en mission.

La journée a débuté par le témoignage d'une victime. Puis Isabelle Chartier a expliqué la psychologie d'un prédateur, ainsi que les mécanismes de l'emprise. Ce fut l'occasion pour la cellule d'écoute de se présenter et pour tous de prier en écoutant la lecture de témoignages de victimes.

Message fraternel de notre évêque consacré au rapport Sauvé :

En janvier 2022, un **protocole de signalement** des infractions sexuelles a été établi entre le parquet de Chartres et le diocèse de Chartres.

En avril 2022 la **charte de la bientraitance** pour la protection des mineurs élaborée par la CEF a été mise en place dans tous les lieux qui accueillent le jeune public en Eure-et-Loir : écoles, camps, pèlerinages... Tous les accompagnateurs s'engagent à la respecter et à la faire respecter.

RETOUR SUR LE RAPPORT SAUVÉ

La CIASE, Commission Indépendante sur les Abus Sexuels dans l'Église, a été mise en place par la Conférence des Évêques de France et la Conférence des Religieux et Religieuses de France en 2018.

Cette commission a travaillé pendant 3 ans sous la direction de Jean-Marc Sauvé pour :

- faire la lumière sur les abus sexuels sur mineurs dans l'Église catholique depuis 1950 ;
- comprendre les raisons qui ont favorisé la manière dont ont été traitées ces affaires ;
- faire des préconisations, notamment en évaluant les mesures prises depuis les années 2000.

La CIASE a publié son rapport le 5 octobre 2021.

LES RÉOLUTIONS DES ÉVÊQUES DE FRANCE

Le temps n'est plus au silence, à l'indifférence, à la déférence excessive. Pour prendre soin les uns des autres, et veiller à ce que l'Église soit vraiment une maison sûre pour tous, nous devons tous agir, ensemble.

Mgr Éric de Moulins-Beaufort, Archevêque de Reims, Président de la Conférence des Évêques de France

Les évêques de France se sont réunis en assemblée plénière à Lourdes en novembre 2022 suite aux révélations d'abus mettant en cause Mgr Santier et Mgr Ricard.

Il s'étaient déjà réunis en novembre 2021 pour accueillir le rapport Sauvé et prendre les mesures nécessaires pour faire de l'Église une maison sûre. Et avant tout reconnaître la responsabilité de l'Église de France pour le passé et le présent : « *Nous implorons humblement pardon pour tous les refus d'écouter les personnes victimes, pour tous les cas d'indifférence et de dissimulation.* »

Trois séries de mesures ont été prises lors de cette assemblée et un site internet dédié a été mis en place pour en suivre la mise en œuvre.

Rejoindre les personnes victimes

- Continuer à travailler régulièrement avec les personnes victimes.
- En plus des centres d'écoute diocésain déjà en place, créer un Service national d'écoute des personnes victimes ou des proches concernés.
- Proposer un secours financier, adapté aux besoins exprimés et attribué par une instance indépendante.
- Créer un lieu de mémoire pour former les générations futures à la vigilance.
- Consacrer chaque année le 3e vendredi de Carême à la mémoire de ces faits et la prière pour les personnes victimes.

Accroître la vigilance par la formation et l'accompagnement

- Former régulièrement à l'accueil et l'accompagnement des personnes victimes d'agression sexuelle dans l'Église.
- Améliorer la formation initiale et continue des prêtres et des responsables pastoraux.
- Mettre en place un service national dédié à la promotion de la vigilance et à la formation à la juste relation pastorale.

Renforcer les procédures de justice canonique

- Mettre en place un tribunal pénal canonique au niveau national pour traiter avec efficacité les cas.
- Améliorer nos moyens de suivre les prêtres coupables.